

Image not found or type unknown



droit des étudiants étrangers

Par **lolachoux**, le **04/06/2010** à **21:14**

bjr, je suis étudiante étrangère avec un statut étudiant et j'ai récemment eu un bébé qui n'est pas français et j'aimerais savoir si je peux bénéficier d'un changement de statut étant donné que ma fille est née en France et que son père a une carte d'un an vie privée-vie familiale. Pourrais-je demander à bénéficier de ce même statut?